

Image not found or type unknown



Adhésion à une association sportive

Par **lolo1970**, le **18/05/2009** à **20:38**

Bonjour,

Les statuts de notre club de tennis précisent que toute adhésion est soumise à l'approbation du conseil d'administration comme indiqué ci-dessous : (ARTICLE 6 :

Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le Conseil d'Administration qui statue sur les demandes d'admissions présentées.

L'admission d'un membre comporte de plein droit par ce dernier : adhésion aux statuts et règlements intérieurs, paiement de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.)

A ce jour, une personne souhaite s'inscrire dans notre club de tennis mais le conseil refuse son adhésion, faut-il la justifier? si oui sous quelle forme (oral,écrit)?

Merci d'avance

Cordialement

Laurent